

COMMUNIQUÉ

Diffusion immédiate

Réouverture partielle du territoire

Des retrouvailles naturelles attendues et sécuritaires

Lac-Supérieur, le 19 mai 2020 – Toute l'équipe du parc national du Mont-Tremblant est fébrile à l'idée d'accueillir à nouveau des visiteurs à partir du 20 mai. Dans le cadre de cette réouverture progressive, il est important de rappeler que l'achat des droits d'accès devra obligatoirement se faire en ligne afin favoriser la distanciation et une expérience sécuritaire pour tous en ces temps particuliers.

Dès 9 h mercredi, les amoureux de plein air de la région pourront renouer avec leurs sentiers de randonnée pédestre préférés, dont la Chute-du-Diable, les Chutes-Croches, le Lac-des-Femmes, la Roche, la Corniche, l'Envol, le Lac-de-L'Assomption et les Grandes-Vallées ou parcourir les sentiers de vélos de la Boucles-des-Chutes-Croches, de la Piste du Loup, de la Chute-aux-Rats et de la Boucle-du-lac-de-L'Assomption. Ces activités qui peuvent toutes se pratiquer en autonomie permettront aux visiteurs de communier avec des paysages d'une beauté exceptionnelle. L'éventail d'activités sera élargi selon l'évolution de la situation et des autorisations de la santé publique.

« Nous avons hâte de partager à nouveau notre magnifique territoire. Nous avons travaillé fort au cours des dernières semaines afin d'assurer une réouverture sécuritaire pour les employés et les visiteurs. La collaboration de tous sera au cœur de la réussite de cette première phase de réouverture », a déclaré la directrice par intérim du parc national du Mont-Tremblant.

Ces retrouvailles tant attendues permettront une reconnexion à la nature et à ses nombreux effets positifs sur la santé physique et mentale (moins de stress, moins d'anxiété, meilleure concentration, meilleur sommeil). Des bienfaits particulièrement appréciables en ces temps de confinement prolongé.

Pour bien planifier sa visite

Trois éléments clés sont à retenir en vue de la réouverture progressive du parc national du Mont-Tremblant :

- L'achat du droit d'accès devra obligatoirement se faire en ligne. L'argent comptant ne sera pas accepté. Pour se procurer un droit d'accès, [cliquez ici](#).
- Une page web mise à jour régulièrement et entièrement dédiée à l'offre disponible selon l'établissement, aux meilleurs comportements à adopter et

aux mesures sanitaires prises par la Sépaq peut être consultée au <https://www.sepaq.com/covid-19>.

- Aucun bâtiment de services ne sera accessible, incluant les salles de toilette.

Une bonne planification de sa visite et une responsabilisation de chacun envers le respect des consignes de santé publique feront de ce retour à la nature dans un environnement sécuritaire un grand succès pour tous.

– 30 –

Information :

Mylene Pronovost
Directrice par intérim
Parc national du Mont-Tremblant, Sépaq
819 688-2281 poste 2390
pronovost.mylene@sepaq.com